



Date de fin de contrat - Préavis licenciement

Par Thomas20

Bonjour à tous,

L'un de nos salariés s'est vu notifier son licenciement par lettre AR réceptionnée le 25/01/2025 (1^{er} passage). Son préavis est de 2 mois. Quel serait son dernier jour de travail, le 24/03 ou le 25/03?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Bien cordialement,